

PERMIS B FORMATION

Cherbourg

<https://www.permisb-cherbourg.com>



PERMIS AM cyclomoteur

Un cyclomoteur est un petit véhicule motorisé à deux roues (scooter 50 cm³)

DUREE :

8 heures de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Séquence 1 : Entretien (durée : 30 min)

Elle débutera par des échanges sur les perceptions individuelles liées au respect des règles :

- Analyse du questionnaire
- De signalisation et de la circulation
- De sécurités routières liées à la vitesse, à la consommation d'alcool ou autres produits ainsi que l'utilisation des distracteurs
- D'interaction avec les autres usagers de la route

Cette séquence permettra à l'enseignant de mieux connaître les élèves afin d'adapter le contenu de la formation et fonction de leurs besoins.

Séquences 2 : Formation à la conduite hors circulation (durée 2H)

Durant cette phase de conduite pratique hors circulation, vous vous familiarisez avec les principaux organes du deux roues, les contrôles indispensables pour l'entretien et le maintien de la sécurité, la maîtrise technique du véhicule sur plateau.

Séquence 3 : Apports théoriques (30 min)

Cette séquence a pour objectif l'acquisition de connaissances indispensables avant la conduite en circulation.

Ainsi, vous abordez la signalisation, les règles de circulation, la position sur la chaussée, le franchissement des intersections et les régimes de priorité.

Séquence 4 : Apports théoriques (4H)

Démarrer le cyclomoteur, qu'il soit déjà ou non dans la circulation

- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur, qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée.
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersections et changer de direction

Séquence 5 : Sensibilisation aux risques (1H) (présence obligatoire d'un représentant légal si élève mineur)

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal. Cette dernière séquence vise à informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur (scooter)

PERMIS B FORMATION

Cherbourg



<https://www.permisb-cherbourg.com>



PUBLIC VISÉ & PRÉ-REQUIS

PUBLIC VISÉ :

- Avoir minimum 14 ans

PRÉ-REQUIS :

- Parler et comprendre le Français
- Avoir 14 ans
- Titulaire ASSR1/ASSR2

RÉSULTATS ATTENDUS

- Une attestation de suivi de la formation pratique du brevet de sécurité routière

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES :

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Cyclomoteurs homologués,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",

Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :

- un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
- Des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
- Un blouson ou d'une veste manches longues,
- Un pantalon (Jeans)
- Bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste
- Supports pédagogiques remis aux élèves : Nous contacter

ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation
 - Remise du permis AM option cyclomoteur.

SANCTIONS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'établissement PERMIS B Formation délivre une attestation de suivi de la formation pratique et gère la demande de permis (ANTS).

L'attestation vous autorise à conduire en France un véhicule correspondant pendant 4 mois. Au-delà de ce délai, vous devez posséder le titre définitif de la catégorie AM du permis.